

Rapport de mission

Jean Perrot, consultant

Couverture Sanitaire Universelle

Madagascar

Le présent rapport de mission concerne une mission réalisée par Jean Perrot, consultant, en appui à l'élaboration de la Stratégie Nationale sur la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) à Madagascar. La mission s'est déroulée du 17 au 27 mars 2015.

1 Le contexte de la mission

Madagascar a décidé de s'engager sur le chemin de la couverture universelle en santé. Le réseau des membres de P4H à Madagascar (à savoir l'OMS, le BIT, la Banque mondiale, la France, la GIZ et l'USAID) ont décidé d'apporter leur appui à cet engagement du pays. En septembre 2014, une mission P4H s'est entendue avec le pays pour apporter son appui. Dans un premier temps, cet appui concerne l'élaboration d'une Stratégie Nationale sur la Couverture Sanitaire Universelle.

Concrètement, les membres P4H se sont entendus pour conjuguer leurs efforts afin d'apporter un appui à ce processus :

- L' AFD et la GIZ assure le financement d'un consultant international (le présent rapporteur) pour appui un Comité technique qui aura été mis en place pour élaborer cette stratégie nationale ;
- D'autres partenaires compléteront cet appui par le financement d'études spécifiques ou pour améliorer le fonctionnement de ce Comité technique.

En ce qui concerne le consultant international, il est prévu un total de 5 missions sur la durée du processus d'élaboration de la stratégie nationale. Le présent rapport concerne la première mission de ces cinq missions, sachant que les deux premières missions sont financées par l'AFD.

2. Objectifs

L'objectif ultime de cet appui est donc que Madagascar dispose d'une Stratégie Nationale sur la Couverture Sanitaire Universelle : SN-CSU : d'ici la fin de l'année 2015.

Depuis septembre 2014, mais surtout depuis l'assurance de disposer de cette expertise internationale et de sa désignation, un petit groupe s'est constitué : Dr Adrien Rt Andriamboavonjy, Conseiller du Ministre de la Santé, point focal CSU, Dr Sylvie Andria, Assistant Technique CSU au MSP, Mr Christian Abonnel, Expert technique au MSP, Mr Guy Andrianstara, OMS. Ce groupe travaille en étroite relation avec le Secrétaire Général du MSP, Dr. Damoela Randriantsimaniry, et de Monsieur le Ministre de la Santé Publique.

Avant la mission, le présent rapporteur a eu de nombreux échanges, par mail, avec cette équipe. Il a été alors fortement souligné que le démarrage effectif du processus d'élaboration de la SN-CSU était conditionné par la mise en place d'un Comité technique dont ce serait le mandat. Deux points ont été rappelés quant à son organisation :

- Afin d'assurer son efficacité, il était important que ce Comité technique soit de taille suffisamment restreinte : au plus 15 membres ;
- Mais qu'il convenait également de s'assurer d'une représentation des acteurs concernés par la CSU : Ministère de la Santé Publique, mais aussi autres Ministères, acteurs du secteur privé, partenaires Techniques et Financiers (PTF).

L'équipe ci-dessus a progressé sur ce chemin, mais n'est néanmoins pas parvenue à mettre en place effectivement ce Comité Technique avant l'arrivée de la mission, ce qui était somme toute attendu.

Par ailleurs, il convient de rappeler que Mr Claude Meyer, coordinateur du réseau P4H au niveau mondial était présent pour cette mission : son rôle a essentiellement consisté 1) à poursuivre la coordination entre les membres du réseau P4H au niveau de Madagascar et notamment de s'assurer qu'au-delà de l'expertise technique internationale, le Comité technique chargé de l'élaboration de la SN-CSU disposerait des moyens lui permettant de remplir efficacement son mandat, et, 2) à s'assurer de l'engagement du pays vis-à-vis de la Couverture Sanitaire universelle.

3. Le déroulement de la mission

Au cours de cette mission, le présent rapporteur a considéré trois objectifs :

- Tout d'abord, avec l'équipe ci-dessus, il a poursuivi l'élaboration de l'arrêté ministériel portant création du Comité Technique. Pour cela, il a été nécessaire d'avoir des rencontres avec les instances pressenties pour faire partie de ce Comité : avec les autres ministères et les PTF. Pour ce qui concerne les acteurs du privé, après identification conjointe, les contacts ont été pris directement par le groupe ci-dessus. L'objectif était que cet arrêté puisse être signé avant la tenue de la réunion de lancement (cf. ci-après). Cet objectif a été atteint et l'on dispose maintenant d'un Comité officiel : cf. annexe 1 pour le texte de cet arrêté signé. L'appui technique qu'apportera le présent consultant s'inscrit donc dans cette logique ;
- La tenue d'une réunion de lancement du processus d'élaboration de la SN-CSU. Il fallait surtout éviter de tenir une nouvelle réunion de sensibilisation/plaidoyer. L'objectif était donc d'informer tous les acteurs concernés que le processus d'élaboration de la SN-CSU était lancé : le dispositif nécessaire est là avec le Comité technique (lequel sera d'ailleurs, à brève échéance, complété par un Comité de pilotage à vocation davantage politique), et une échéance est annoncée – la fin de l'année 2015. Rendez-vous est donc pris avec tous ces acteurs pour venir leur

présenter la SN-CSU à la fin de l'année. Cette réunion de lancement du processus s'est tenue le 25 mars sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre et en présence de Monsieur le Ministre de la Santé Publique. Le présent rapporteur a contribué à la préparation des différentes présentations pour cette réunion. Outre les discours d'ouverture de Mme la Représentante de l'OMS, de Mr le Ministre de la Santé Publique et de Mr le Premier Ministre, chef du Gouvernement, cette réunion était organisée autour des présentations suivantes :

- « Le cheminement vers la CSU » : Dr Sylvie Rajaoarisoa
- « La genèse de la CSU et son évolution dans le monde et à Madagascar » : Mr Claude Meyer
- « Le processus d'élaboration de la CSU » : Dr Adrien Andriamboavonjy
- Messages clé de la CSU » : Mr Jean Perrot

Cette rencontre nationale a rassemblé des responsables du MSP, des autres ministères impliqués, des représentants du secteur privé et des Partenaires Techniques et Financiers. 150 personnes environ étaient présentes ;

- Avec le groupe ci-dessus, mais aussi certains membres du Comité technique, un agenda du travail d'ici la fin de l'année a été esquissé ; il devra être affiné et complété lors de la prochaine mission. Cette esquisse comporte les étapes suivantes, articulées autour des quatre missions prochaines du présent consultant :

Avant la mission 1 (cf. ci-dessous), le Comité technique tiendra au moins deux réunions afin de définir son organisation interne, d'établir des Termes de référence sur les modalités actuelles de financement des formations sanitaires, sur l'organisation de la mission 1.

- Mission 1 : Avec le Comité technique officiellement nommé, le présent consultant aura pour objectifs
 - Former les membres du Comité technique sur les concepts de la CSU afin que tous partagent les mêmes référentiels et puissent tenir leur rôle de manière appropriée dans le Comité technique. Cette activité se fera sous forme d'un atelier : outre les membres du Comité technique, cet atelier pourra être ouvert à d'autres cadres : pas plus de 30 personnes au total cependant ;
 - Elaborer la feuille de route du Comité Technique d'ici la fin du processus : celle-ci sera présentée aux autorités du MSP
 - Elaborer une esquisse du plan détaillé du document

Cette mission est prévue du 4 au 19 mai. Avant cette mission, le présent consultant enverra aux membres du Comité Technique un certain nombre de documents qu'il serait utile de lire avant l'arrivée de la mission

- Mission 2 : avec le Comité technique, il s'agira :

- De travailler sur les options stratégiques à prendre pour la mise en œuvre de la CSU ainsi que les modalités ou dispositif institutionnel à instituer pour accompagner la mise en œuvre de la CSU. Cette mission est cruciale car elle constitue le cœur même de la SN-CSU
- D'établir les modalités d'écriture du document de SN-CSU

Cette mission est prévue du 22 juin au 5 juillet.

Avant cette mission, il aura été opportun de voir la possibilité de mener une étude sur les différents mécanismes de financement existant à Madagascar (étude de type MusKoKa). A l'issue de cette mission, les membres du Comité Technique, et selon les modalités arrêtées ensemble, procéderont à la rédaction d'une première version du document SN-CSU. Le document devra être prêt fin août.

- Mission 3 : Cette mission est prévue dans la seconde quinzaine du mois de septembre. L'objectif de cette mission est de revoir ensemble la première version du document et d'arrêter une version pouvant sortir du Comité Technique. Ce travail, là encore se fera sous la forme d'un atelier résidentiel du Comité Technique.

Au cours de cette mission, il faudra préparer l'atelier de validation technique. La validation technique consiste à ce que le Comité Technique vienne présenter son document SN-CSU à la communauté des acteurs concernés par la CSU afin de recueillir leurs avis et commentaires. Une fois que ceux-ci auront été intégrés dans le document, celui-ci pourra être transmis au Comité de Pilotage afin qu'il donne son approbation politique. Ainsi, on peut envisager que le document de SN-CSU puisse être imprimé à la fin de 2015. La présence du présent consultant n'est pas nécessaire pendant cette période. Il se tient toutefois à la disposition du Comité Technique à distance ;

- Mission 4 : celle-ci pourrait être envisagée sur le début de l'année 2016. Elle aurait pour buts :
 - De travailler avec le Comité Technique à la mise en place effective des instances d'accompagnement prévues dans le document de la SN-CSU
 - De lancer la planification des activités à réaliser à court terme
 - D'organiser et tenir la réunion de lancement de la CSU

4. Commentaires

Deux commentaires d'ordre tout à fait différents :

- Le présent rapporteur, dans la mesure où sa mission était financée par l'AFD, a eu une rencontre spécifique avec cette institution : Jean-David Naudet, Directeur et Danielle Rabenrina. Les objectifs de la mission ont été présentés ainsi que la place de cette mission dans le cadre de l'appui concerté des membres de P4H au niveau de Madagascar. L'éventualité d'un complément financier à la CSU a été évoqué ; il convient toutefois d'attendre certaines prises de décision avant de les évoquer plus précisément ;
- Contrairement à beaucoup d'autres pays se lançant dans une approche CSU, le plaidoyer pour la CSU est très fort et est supporté au plus au niveau du gouvernement, mais aussi au niveau de certains PTF. Bien évidemment, en soi, une telle situation est positive. Toutefois, il ne s'agirait pas qu'un tel engouement débouche sur le fait que la CSU soit considérée comme la panacée universelle et qu'avec quelques recettes miracles, Madagascar atteindra la Couverture universelle à brève échéance. Il faut bien sûr garder cet élan en faveur de la CSU mais il faut aussi que tous les acteurs mesurent que le chemin sera long et difficile, compte tenu notamment des capacités économiques actuelles du pays. Ce ne serait pas servir le pays que de faire germer des espoirs et des attentes qui risqueraient d'être déçus.

Annexe 1



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

ARRETE N° _____ /2015 -MSANP

fixant la création, la composition, les attributions et l'organisation du Comité Technique
« Couverture Sanitaire Universelle » en abrégé CT-CSU

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Vu la Constitution,

Vu la Loi n°2011-002 du 15 Juillet 2011 portant Code de la Santé ;

Vu la Loi n°2011-003 du 1^{er} Aout 2011 portant Réforme Hospitalière ;

Vu le décret n° 2015-021 du 14 janvier 2015 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 2015-030 du 25 janvier 2015 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2015-088 du 10 février 2015 fixant les attributions du Ministre de la Santé Publique ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

ARRETE :

CHAPITRE PREMIER DISPOSITIONS GENERALES

Article premier.- Il est institué auprès du Ministère de la Santé Publique un Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle », en abrégé CT-CSU.

CHAPITRE II DE LA COMPOSITION

Article 2.- Le Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle » est composé de 16 membres, à savoir :

Au titre du Ministère de la Santé Publique :

- Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé Publique représenté par le Point Focal CSU ;
- Le Directeur des Etudes et de la Planification ;
- Deux Assistants Techniques du Secrétariat Général en charge du dossier CSU ;
- Un Directeur Régional de la Santé Publique.

Au titre des autres Ministères :

- Un représentant de la Direction Générale de la Planification au Ministère en charge de l'Economie et de la Planification ;
- Un représentant de la Direction Générale du Budget au Ministère des Finances et du Budget ;
- Un représentant du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales ;
- Un représentant de la Direction de la Protection Sociale au Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme.

Au titre du secteur privé, des OSC, de la Mutualité :

- Un représentant de l'Ordre National des Médecins ;
- Un représentant d'Inter Aide ;
- Un représentant de la Plateforme des Organisations de la Société Civile de Madagascar ;
- Un représentant de « SALFA ».

Au titre des Partenaires Techniques et Financiers :

- Un représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- Un représentant de la Banque Mondiale ;
- Un représentant de la Coopération Française (AFD) ;
- Un représentant de l'USAID.

Article 3.- La présidence du Comité Technique CSU est assurée par le Secrétaire Général du Ministère de la Santé Publique représenté par le Point Focal CSU et sa Vice-présidence par le représentant du Ministère en charge de l'Economie et de la Planification.

Article 4.- Les membres du Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle » sont désignés en leur sein par leurs administrations et organisations respectives. Leur renouvellement intervient dans les mêmes modalités que ci-dessus.

Article 5.- Une décision du Ministre de la Santé Publique fixe la composition nominative du Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle » sur la base des informations communiquées par les Ministères et organisations qui y sont représentées. Une ampliation de cette décision est adressée à chaque entité membre et ce, à chaque changement intervenant dans la représentation d'une ou plusieurs administrations et/ou organisations.

Article 6.- Les fonctions de membre du Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle » sont gratuites.

CHAPITRE III DES MISSIONS & DES ATTRIBUTIONS

Article 7.- Le Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle » a pour mission, sous l'autorité du Ministre de la Santé Publique, d'élaborer la stratégie « Couverture Sanitaire Universelle » (CSU).

A ce titre il lui adresse des propositions portant notamment sur :

- L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route du Comité Technique CSU ;
- La conduite de l'analyse de situation en se calant sur les études disponibles et/ou à réaliser ;
- L'exploitation des résultats des études portant sur la conception de la CSU ;
- Les choix/options à faire/retenir sur les aspects institutionnels, organisationnels, techniques ; juridiques, financiers de la stratégie CSU ;
- Les dispositions institutionnelles à adopter en vue d'assurer la mise en place de la CSU.

CHAPITRE IV DE L'ORGANISATION & DU FONCTIONNEMENT

Article 8.- Le Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle » établit, sur la base des instructions et indications données par le Ministre de la Santé Publique, son plan de travail en conformité avec la Feuille de Route CSU validée par les pouvoirs publics.

Article 9.- Dans le cadre fixé à l'article 7, le Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle » organise librement son travail. Il peut notamment prendre l'initiative de mettre en place des groupes de travail dont il fixe la composition, organise et supervise les activités. Il peut bénéficier d'une assistance technique extérieure mise en place avec le concours des partenaires techniques et financiers.

Article 10.- Le Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle » se réunit sur convocation de son Président. Le nombre de réunions ne peut être inférieur à une par mois. Il est interdit de se faire représenter aux réunions du Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle. »

Article 11.- L'ordre du jour des réunions du Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle » est fixé par le Président.

Article 12.- La convocation transmise par tout moyen à convenance fixe la date, le lieu et le l'ordre du jour de la réunion.

Article 13.- Les réunions du Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle » ne sont pas publiques. Toutefois le Président peut, en fonction de l'ordre du jour, inviter des personnes ressources à y participer à titre consultatif.

Article 14.- Si le Comité Technique est appelé à donner des avis, ceux-ci sont pris à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité la voix du Président est prépondérante.

Article 15.- Le Ministère de la Santé Publique est chargé de mettre en place un secrétariat du Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle ».

Article 16.- Chaque réunion du Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle » donne lieu à un procès-verbal qui est adressé à tous les membres du Comité qu'ils aient ou non pris part à la réunion au titre de laquelle a été établi ledit procès-verbal. Le procès-verbal, une fois approuvé et signé par le Président, est transmis à chacun des membres du Comité ainsi qu'au Ministre de la Santé Publique.

Article 17.- Le Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle » établit tous les trois mois un rapport qui dresse le bilan de son activité et fait le point sur l'état d'avancement de la démarche d'élaboration de la stratégie CSU.

Article 18.- Le Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle » établit son règlement intérieur.

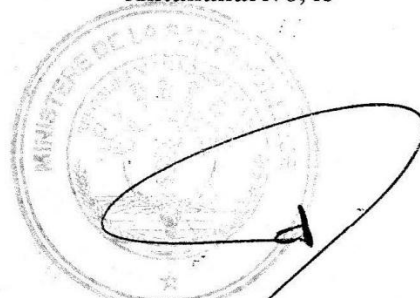
Article 19.- Les frais de fonctionnement du Comité Technique « Couverture Sanitaire Universelle » sont supportés par le budget du Ministère de la Santé Publique nonobstant les appuis éventuels venant en particulier, des partenaires techniques et financiers.

CHAPITRE V DISPOSITIONS DIVERSES & FINALES

Article 20.- Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont et demeurent abrogées.

Article 21.- Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République et communiqué partout où besoin sera./-.

Antananarivo, le



Pr. ANDRIAMANARIVO ~~Mamy~~ Lalatiana

Annexe 2

Les temps forts de la mission

Les temps forts de cette mission ont été :

- ❖ La rencontre (le 19/03) de haut niveau entre Son Excellence le Premier Ministre et une délégation du Ministère de la Santé Publique conduite par le Ministre accompagnée par messieurs MEYER et PERROT. De cette rencontre nous retenons notamment :
 - L'affirmation de la volonté politique du Président de la République, du Premier Ministre et de son Gouvernement pour engager résolument Madagascar dans le chemin le conduisant vers la CSU au titre de l'axe 4 « Capital Humain » du PND,
 - La responsabilisation en tant que chef de file du processus d'élaboration de la stratégie CSU du Ministre de la Santé Publique et de son département,
 - Le feu vert donné à la mise en place des organes chargés respectivement de la composante technique du processus d'élaboration de la stratégie soit le Comité Technique-CSU (CT-CSU) et de la composante politique soit le Comité de Pilotage-CSU (CoPil-CSU), le premier sous l'autorité du Ministre chargé de la Santé Publique, le second sous l'autorité du Premier Ministre.

- ❖ La réunion (le 19/03) entre les membres de la mission et le Ministre de la Santé Publique assisté par le Secrétaire Général autour des perspectives de déploiement de la CSU à Madagascar à la lumière d'autres expériences étrangères de déploiement de la CSU notamment au Rwanda. De ces échanges il résulte notamment d'une part que Madagascar doit développer son propre « modèle » de CSU prenant en particulier compte du niveau très élevé de la pauvreté dans le pays et d'autre part qu'il ne faut pas réduire la CSU à sa seule dimension financière pour considérer également la composante « offre de services (disponibles et de qualité) ».

- ❖ La réunion (le 19/03) de l'équipe technique CSU du Ministère de la Santé Publique, les membres de la mission avec des représentants de certains départements ministériels, de la société civile/OSC/ONG et des partenaires au développement afin d'échanger sur le mandat, la composition et le fonctionnement du Comité Technique-CSU. A l'issue de cette réunion il a été possible :
 - De s'accorder sur les divers points susmentionnés et consécutivement de finaliser le projet d'arrêté ministériel emportant attribution, composition et fonctionnement du Comité Technique-CSU à soumettre à la signature de Mr le Ministre de la Santé Publique,
 - D'obtenir l'accord des représentants des Ministères en charge de la Protection Sociale, du Plan, l'OMS, de la Banque Mondiale pour faire partie du Comité-Technique, pour leur désignation en tant que membres du Comité Technique-CSU,
 - D'envisager les prochaines étapes du processus d'élaboration de la stratégie CSU constitutives de la feuille de route du Comité Technique-CSU avec un objectif : disposer d'une stratégie finalisée techniquement et si possible validée politiquement fin 2015.

- ❖ La réunion (le 23/03) avec les représentants des PTF (OMS, Banque Mondiale, Coopération Française, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF, IPM, InterAide..). Cette réunion a été l'occasion de :
 - Situer la mission P4H dans la démarche de déploiement progressif et à terme de la CSU à Madagascar, dont la première étape est l'élaboration de la stratégie nationale CSU,

- Présenter le réseau P4H et l'appui du consultant international qu'il met en place avec le concours de l'AFD et de la GIZ pour justement élaborer ladite stratégie,
 - Echanger autour de la mise en place imminente du Comité Technique-CSU et prochaine du Comité de Pilotage CSU, de leurs mandats, composition et positionnement institutionnel respectifs,
 - Annoncer la première Rencontre Nationale CSU du 25/03 qui verra le lancement effectif du processus d'élaboration de la stratégie nationale CSU par Son Excellence le Premier Ministre,
- ❖ La Rencontre Nationale CSU (le 25/03) à l'hôtel IBIS sous le patronage du Président de la République et en présence de Son Excellence le Premier Ministre, du Ministre de la Santé Publique qui marque le lancement effectif du processus d'élaboration de la stratégie CSU. Cette Rencontre a vu la participation d'une large représentation du Ministère de la Santé Publique (dont les 22 DRS), de tous les départements ministériels impliqués, du secteur privé, des OSC/ONG et des PTF. Nous retenons notamment de cette Rencontre :
- La volonté politique et consécutivement l'engagement du Président de la République, du Premier Ministre et de son gouvernement de déployer à terme la CSU à Madagascar, démarche dont la première étape est l'élaboration de la stratégie CSU,
 - La formation d'une compréhension partagée de ce qu'est la CSU, de ses enjeux, de ses dimensions multiples, des choix et options (techniques, financiers..) parfois difficiles qu'elle requiert, du temps nécessaire à son implémentation,
 - L'affirmation du leadership du Ministère de la Santé Publique sur le processus d'élaboration de la stratégie CSU en y associant tous les acteurs nationaux et internationaux impliqués,
 - L'officialisation de la mise en place du Comité Technique-CSU rattaché au Ministère de la Santé Publique et celle à venir du Comité de Pilotage-CSU rattaché à la Primature,
 - L'engagement pris de disposer d'un document de stratégie nationale CSU d'ici la fin de l'année 2015 dans le cadre d'une feuille de route du Comité Technique-CSU présentée et validée en séance.
- ❖ La Réunion de restitution à la Présidence (le 27/03) au Palais (Iavoloha) ; le Président de la République, Son Excellence Hery RAJAONARIMAMPINANINA, a reçu une délégation conduite par le Ministre de la Santé Publique composée de Mr le Directeur de Cabinet, Mr le Secrétaire Général, Mr Jean Perrot et Mme le Dr Sylvie, Christian Abonnel, AT du Secrétaire Général en présence de Mme la Représentante de l'OMS. Nous retenons notamment de cette réunion les propos tenus par S.E Monsieur le Président de la République auquel il a été rendu compte des activités et résultats obtenus (cf.supra) au cours de la mission P4H, soit :
- La vision d'une CSU contribuant à la réduction des inégalités entre les malagasy en particulier face à la maladie, répondant à un idéal de couverture sociale la plus équitable et in fine la plus démocratique possible,
 - La priorité donnée pour ce qui relève du domaine social, à la santé et à l'éducation notamment des enfants ce qui est un défi considérable dans un pays très vaste où plus de la moitié de la population à moins de 20 ans,
 - La volonté d'engager le pays dans le processus de déploiement de la CSU, avec détermination mais aussi avec pragmatisme. Les difficultés notamment d'ordre financier lié à ce processus ne doivent pas être négligées, pour autant celles-ci seront traitées le moment venu et ne doivent pas freiner le mouvement et/ou le cheminement vers la CSU,
 - Le souhait d'impliquer aux côtés du secteur public, le secteur privé dans ce processus notamment pour ce qui touche à la mise à niveau de l'offre de services de santé,
 - Les encouragements et le soutien accordé à l'équipe du Ministère de la Santé appuyée par l'OMS et le réseau des partenaires « P4H » dans l'élaboration de la stratégie CSU, pour un projet bien planifié et bien structuré.

Ainsi au terme de cette mission, les principaux résultats ont pu être obtenus :

- ◆ **L'élaboration de la stratégie nationale CSU est une priorité nationale,**

- ◆ L'élaboration de la stratégie nationale CSU est confiée à un Comité Technique-CSU rattaché au Ministère de la Santé Publique et sa validation est du ressort d'un Comité de Pilotage-CSU à constituer rattaché à la Primature,
- ◆ Le Comité Technique CSU représentatif de tous les acteurs impliqués dans le processus d'élaboration est juridiquement constitué, officiellement en place et dispose d'une feuille de route validée,
- ◆ Le document de stratégie nationale CSU sera consensuellement élaboré et finalisé en fin d'année 2015.